



NORMES DE FAÇONNEMENT DES BOIS DESTINÉS AU SECTEUR DU BOIS DE PALETTE SPFSQ 2019

Toutes dispositions sur la qualité et les dimensions des bois sont établies au moment de la transaction en vue de répondre aux particularités de transformation indiquées par l'acheteur pour que votre bois soit accepté à la Menuiserie d'East Angus inc., il doit répondre aux exigences suivantes :

1. Toutes les billes doivent avoir la longueur requise, soit 92, ou 102 pouces.
2. Le diamètre au fin bout sous écorce ne devra pas être inférieur à SIX POUCES (6 po.) et supérieur à DIX-SEPT pouces (17 po.).
3. Toutes les billes doivent être sciées aux deux (2) bouts, le plus possible perpendiculairement à l'axe.
4. Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc.
5. Les billes doivent être droites.
6. Les billes doivent être produites à partir du tronc de l'arbre.
7. Toutes les essences de feuillus durs sont acceptées dans la catégorie FEUILLUS MÉLANGÉS, sauf le tilleul (bois blanc), le tremble et les peupliers.
8. Le peuplier faux-tremble (tremble) et le peuplier à grandes dents sont les seules essences acceptées dans la catégorie TREMBLE. Tous les autres peupliers sont exclus.
9. Les billes doivent avoir un cœur dur et sain.
10. Les billes ne doivent renfermer aucun corps étranger (pièces de métal, etc.)
11. Le bois ne doit pas être enduit de saleté (boue, etc.).
12. L'empilement du bois sur les camions doit être adéquat.

Nous vous suggérons de contacter le Syndicat avant de couper votre bois pour vous informer des possibilités du marché.